

**DU VENDREDI 13 MAI 2011**

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul -  
LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN  
Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX  
Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas -  
BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick  
- SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

**En fonction : 15**

**Présents : 14**

**Absent excusé : 1 Mme PERRIN Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à Jean-  
Paul VETZEL**

**Convocation envoyée le 09 mai 2011**

**Secrétaire de séance : Justin LESAGE**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011**
- 2) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT**
- 3) RESILIATION LOT CHASSE N° 3**
- 4) AVENANT POLICE MUNICIPALE**
- 5) CONVENTION SPA**
- 6) BATIMENT CENTRE INTERPAROISSIAL**
- 7) DIA**
- 8) HONORAIRES ARCHITECTE**
- 9) MISE EN ŒUVRE REFORME DE LA FISCALITE DE  
L'AMENAGEMENT**
- 10) REVISION TARIF NOUVEAU COLOMBARIUM**
- 11) MUR ANTIBRUIT**
- 12) FRESQUE TENNIS**
- 13) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011**

Monsieur le Maire propose le rajout de deux points supplémentaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces rajouts.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2011.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

### **2) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT**

Le Maire d'ARGANCY

Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,

Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 – dépenses imprévues,

DECIDE d'affecter à l'article 202 et à l'article 205 insuffisamment dotés les crédits ci-dessous :

Décision modificative de crédit n° 1

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
202	Frais étude modification du POS	+ 1 300 €			
205	Concession, licence, brevet,... (informatique)	+ 1 000 €			
020	Dépenses imprévues	- 2 300 €			
	<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>		<b>TOTAUX</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

### **3) RESILIATION LOT CHASSE N° 3**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des changements d'affectation de la zone des étangs, la commune désire résilier le bail de chasse n° 3 (zone écologique protégée, piste cyclable, loisirs). Le lot n° 3 représente 246 ha (sans la réserve HOLCIM) et ne sera plus loué. Les terrains de l'autre côté de l'autoroute, sur les Vignes et Saussaie, représentent 30 ha. Ils pourraient être reloués et attribués à un ou deux autres locataires. Il n'y aura pas de produit de la chasse pour le lot n° 3 pour l'année 2011. Une nouvelle répartition du produit de la chasse sera établie pour 2012.

Après délibération, le conseil municipal prend acte des propositions de révision des lots de chasse de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de remodelage et charge Monsieur le Maire d'informer les personnes et les services de ces changements. La décision définitive pour 2012 sera prise après concertation avec les locataires des lots 1 et 2.

#### **4) AVENANT POLICE MUNICIPALE**

Suite à la décision du conseil municipal de Flévy de ne pas renouveler son adhésion à la convention de mise à disposition du service de la police municipale d'Ennery, le conseil municipal d'Ennery soumet à ses partenaires d'Ay sur Moselle, Argancy, Chailly les Ennery, Malroy et Trémery un avenant à la convention prenant acte de la décision de Flévy (ci-joint copie de la délibération du conseil municipal d'Ennery en date du 28 mars 2011).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service de la police municipale d'Ennery.

Charge Monsieur le Maire de son application.

#### **5) CONVENTION SPA (Société Protectrice des Animaux)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA lui proposant les conditions de renouvellement de la convention de fourrière. Cette nouvelle convention couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 31 décembre 2011.

Le tarif appliqué à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 est de 1,02 € par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

#### **6) BATIMENT CENTRE INTERPAROISSIAL**

Dans le projet intercommunal d'étude de faisabilité d'un centre pastoral intercommunal sur le site d'Ennery, Monsieur le Maire d'Ennery soumet aux différents conseils municipaux un premier projet financier de participation à la construction du centre pastoral :

##### **Décompte prévisionnel en cas de participation de l'ensemble des communes de l'interparoisse**

<b>Commune</b>	<b>Population</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Montant TTC</b>
ARGANCY	1 365	19,30 %	90 545,51 €
AY SUR MOSELLE	1 586	22,43 %	105 205,26 €
CHAILLY LES ENNERY	348	4,92 %	23 084,13 €
ENNERY	1 675	23,68 %	111 108,96 €
FLEVY	572	8,09 %	37 942,88 €
MALROY	400	5,66 %	26 533,48 €
TREMERY	1 126	15,92 %	74 691,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 072</b>	<b>100 %</b>	<b>469 112,00 €</b>

### Décompte prévisionnel en cas de participation des communes qui s'étaient engagé jusqu'à présent

<b>Commune</b>	<b>Population</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Montant TTC</b>
ARGANCY	1 365	27,78 %	130 308,89 €
CHAILLY LES ENNERY	348	7,08 %	33 221,61 €
ENNERY	1 675	34,09 %	159 902,85 €
MALROY	400	8,14 %	38 185,75 €
TREMERY	1 126	22,91 %	107 492,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 914</b>	<b>100 %</b>	<b>469 112,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide, par 1 voix pour et 14 voix contre de ne pas s'engager dans ce projet.

#### 7) **DIA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Terrain agricole  
« Vergers RUGY » à RUGY  
Section 4 Parcelle 101  
Superficie de 519 m<sup>2</sup>
- Maison d'habitation  
Sise 6 rue des Vignes à RUGY  
Section 4 Parcelle 158  
Superficie 1071 m<sup>2</sup>
- Maison d'habitation  
Sise 6 Rue de la Chapelle à OLGY  
Section 3 Parcelles 481/60 et 482/60  
Superficie 588 m<sup>2</sup>
- Achat de terrain en zone industrielle sis ZAC du Pôle Industriel Nord Métropole Lorraine  
Zone des Jonquières à Rugy commune d'ARGANCY  
Section 5 Parcelle 35  
Superficie 15524 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## **8) HONORAIRES ARCHITECTE**

Lors de sa réunion du conseil municipal du 11 mars 2011, la maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi de la construction d'un boulodrome couvert et une salle d'activités associatives avait été attribuée à Monsieur SIMON, Architecte, honoraires 12 %.

Après négociation celui-ci accepte de ramener ces honoraires à 11 %.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, charge Monsieur le Maire de régler les honoraires.

## **9) MISE EN ŒUVRE REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu de la réforme fiscale de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2010-1658) parue au Journal Officiel du 30 décembre 2010.

Un chapitre « Fiscalité de l'aménagement » est intégré dans le Code de l'Urbanisme. Cette réforme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.

Le dispositif est composé de 2 taxes qui se complètent, la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité.

### La taxe d'aménagement

Concernant la taxe d'aménagement qui se substitue à la taxe locale d'équipement, Monsieur le Maire propose de fixer cette taxe à 5 % sachant que la TLE existante est fixée à 5 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.

### Le versement pour sous-densité

Concernant le versement pour sous-densité, Monsieur le Maire propose de ne rien décider pour l'instant. Il est nécessaire d'avoir des précisions sur la valeur de cette nouvelle taxe avant de prendre une décision.

## **10) REVISION TARIF NOUVEAU COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la révision du tarif du nouveau colombarium.

Par délibération, en date du 12 novembre 2010, le conseil municipal avait fixé le tarif d'une case à 765,00 €uros.

N'ayant pas la possibilité d'offrir un tarif inférieur à 765,00 €uros dans le nouveau colombarium, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire le tarif à 400,00 €uros la case.

## **11) MUR ANTIBRUIT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2011 concernant le mur antibruit sur la commune d'Argancy ainsi que la répartition suivante :

<b>Coût investissement estimé</b>		<b>900 000,00 Euros</b>
- Commune d'Argancy	2,22 %	20 020,00 Euros
- SANEF	85,67 %	771 040,00 Euros
- Région Lorraine	2,44 %	21 960,00 Euros
- Conseil Général 57	2,50 %	22 500,00 Euros
- FEDER	7,16 %	64 480,00 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la répartition suivante.

## **12) FRESQUE TENNIS**

Suite au travail de la fresque sur le mur anti-inondation du groupe scolaire d'Argancy, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la fresque à l'intérieur du mur des courts de tennis et présente le devis de l'association 1 phase 2 styles :

- Coût des travaux 12 300,00 Euros HT  
Surface à peindre : 150 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, accepte ce devis ainsi présenté.

## **11) DIVERS**

### **MAITRISE D'ŒUVRE GRAVIERES D'ARGANCY**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du Bureau d'Etudes ESOPE pour les travaux sylvicoles et restauration des mares. Les honoraires sont fixés à 10 % du montant global des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de son application.

### **Pour information :**

- Proposition de Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, Conseillère municipale, de relancer une formation défibrillateur fin 2011

- Proposition de Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, de former le personnel municipal aux premiers secours (AFPS), ouverture aux habitants. Monsieur Jean-Paul VETZEL, Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire et Madame EMMENDOERFFER, Conseillère municipale, s'occupent de mettre ce projet en place
- Proposition de Monsieur Nicolas FREY, Conseiller municipal, d'une formation sur l'éco-conduite pour l'ensemble des habitants

**Fin de la séance : 21 h 25**